

Plan Régional Santé Travail Lettre d'information santé au travail en Bretagne

Di@rbenn*

éditorial

Le secteur maritime est un enjeu majeur pour tous les acteurs de la prévention des risques professionnels en région Bretagne, région dont le potentiel et l'ambition maritime ne sont plus à démontrer.

L'Institut maritime de prévention (IMP), association loi 1901 financée notamment par l'Établissement national des invalides de la marine (Enim), le régime de sécurité sociale des marins, œuvre depuis 1992 à la préservation de la santé et de la sécurité au travail des gens de mer. Ses actions visent principalement les ressortissants de l'Enim, mais également, par extension, les professionnels de la conchyliculture relevant de la MSA.

Dans un secteur fortement accidentogène, les actions en matière de prévention des risques professionnels doivent s'inscrire dans le cadre de démarches et de réflexions collectives avec les structures professionnelles, indispensables à la mise en place d'actions efficaces, mais également avec l'ensemble des acteurs de la prévention, qu'ils soient issus du milieu maritime ou du monde « terrestre ».

La prévention des risques professionnels doit être intégrée dans tous les projets, qu'ils concernent les activités traditionnelles de pêche, de cultures marines ou le développement de nouvelles activités, telles que l'éolien offshore.

Ainsi, s'est développé ces dernières années, au niveau régional, un travail riche et constructif entre l'IMP et les services de la Direccte, de la MSA, de l'Aract... ces partenariats ayant toujours pour objectif commun l'amélioration des conditions de travail des professionnels du monde maritime que leurs activités se déroulent en mer ou à terre, sur l'espace portuaire.

Vous retrouverez certaines de ces démarches partenariales au travers des différents articles du présent numéro de Di@rbenn.

Françoise DOULIAZEL

DIRECTRICE DE L'INSTITUT MARITIME DE PRÉVENTION

actualités

- Charte de prévention des RPS en Bretagne Action du PRST

Comment se faire accompagner par un consultant ?

Conçu par un groupe pluridisciplinaire piloté par l'Aract Bretagne, associant la Carsat, la Direccte, la MSA Portes de Bretagne et des Services de santé au travail bretons, ce document est à disposition des préventeurs et des entreprises.

[Télécharger](#)



SE FAIRE ACCOMPAGNER par un consultant engagé par la CHARTE RPS en Bretagne

- Les maladies à caractère professionnel (MCP) - Résultats des quinzaines 2016 en région Bretagne

Résultats des deux « Quinzaines MCP » réalisées au cours de l'année 2016 en Bretagne dans le cadre du dispositif de surveillance épidémiologique des MCP mis en place depuis 2003 par Santé publique France et l'Inspection médicale du travail (IMT) du Ministère du Travail.

[Télécharger](#)



sommaire

Métiers de la mer et prévention : point de vue d'une sociologue	p. 2
Métiers de la mer et prévention : des actions	p. 3
La conchyliculture	p. 3
Le mareaage	p. 4

Accidents du travail maritime : au-delà des « risques du métier » Une enquête auprès des marins pêcheurs en Bretagne



En venant éclairer qualitativement un taux d'accidents du travail particulièrement alarmant, une enquête sociologique réalisée pour la Direccte Bretagne auprès de marins-pêcheurs accidentés du travail a montré que les leviers pour agir en prévention sont collectifs et organisationnels.

L'étude des récits sur les circonstances de survenue des accidents du travail maritime renvoie en premier lieu à des facteurs mettant à jour la dangerosité et la pénibilité du métier de marin, particulièrement forte à la pêche au large mais observées dans tous les genres de navigation : conditions météorologiques, outils et engins manipulés pendant les opérations de pêche (cordages, bouts, treuils, chalut, filet, dragues...), travail de ramendage, port de charges lourdes, fatigue accumulée au fil de la marée. Chez les marins rencontrés, la description des conditions de survenue des accidents est souvent accompagnée d'une forme de fatalité – « on n'y peut rien », « c'est l'accident bête », « tout est dangereux sur un bateau » – voire d'une responsabilisation individuelle du marin accidenté, qui présente l'accident comme étant « de sa faute ». Cette naturalisation des risques peut conduire à une interprétation des récits en termes de « risques du métier » inhérents à la profession de marin-pêcheur.

En demandant aux marins de décrire le plus finement possible leur activité de travail et le contexte dans lequel sont survenus les accidents, l'enquête a permis de situer les récits d'accidents du travail dans leur contexte organisationnel. Les récits recueillis ont ainsi mis en évidence des choix d'organisation du travail, des tensions, des rapports de force parfois qui ont pu conduire à des prises de risque, celles-ci venant en quelque sorte se rajouter aux risques déjà inhérents à l'environnement de travail. En premier lieu, les récits reviennent très souvent sur la pression sur les rythmes vécus par les marins dans leur travail : devoir sans cesse se dépêcher, ne pas pouvoir se reposer suffisamment à bord ou entre deux marées, avoir le sentiment qu'il faut aujourd'hui travailler plus pour un rendement moins bon. Cette pression apparaît intériorisée chez les marins ; elle se trouve légitimée, dans les discours et dans les comportements, par le mode de rémunération à la part : si le travail n'est pas fait, si le rendement est mauvais, c'est en bout de ligne le salaire qui ne sera pas versé, ou insuffisant. Rarement remise en question par les marins rencontrés, cette forme de rémunération du travail de marin-pêcheur – quels que soient sa fonction ou son niveau de subordination, qu'il soit matelot ou patron – apparaît ainsi génératrice de pression et de prises de risque pouvant occasionner des accidents du travail graves et invalidants. C'est aussi l'argument du salaire à la part qui est évoqué lorsque le patron choisi de partir faire la marée alors que les conditions météorologiques sont mauvaises. Autre argument récurrent, l'augmentation du « coût du gasoil », qui joue directement sur les rémunérations, puisque réparti entre l'équipage et l'armateur, apparaît comme un facteur générateur d'intensification des rythmes et d'évolutions organisationnelles, telles la pratique des « bases avancées » à la pêche au large. Cette organisation du travail, visant à limiter le plus possible les temps de route des navires vers les zones de pêche, réduit du même coup, pour les marins, un temps où pouvait se jouer une convivialité à bord et un temps de récupération au retour. En somme, le matelot n'est plus que technicien de la pêche, avec un rythme non-stop. Autre enseignement de l'enquête, le fait d'« avoir un bon patron », faire partie d'un « bon équipage », avec notamment un

mécanicien expérimenté, jouent dans le rapport au travail des marins, mais peut aussi se révéler central dans les possibilités de préservation de la santé et sécurité au travail. Des récits ont par ailleurs mis en évidence un jeu de concurrence entre différents genres de navigation (arts traînants vs arts dormants) sur une même zone de pêche, au détriment des navires les plus petits. C'est par exemple, à la pêche à la coquille, la prise de risque d'un petit caseyeur, pressé de ramener son matériel sous peine de le voir détruit par le passage des dragues. Enfin, il ressort des récits certaines pratiques aux limites de la réglementation et qui posent question en matière de sécurité : un matelot non qualifié qui se retrouve à faire le quart ou des équipements de sécurité individuels non portés ou jugés inefficaces, voire gênants.

Ces observations tirées de l'expérience des marins rencontrés pour l'enquête viennent ainsi alimenter et compléter les connaissances existantes sur les risques d'accident à la pêche et dans les cultures marines.

Véronique DAUBAS-LETOURNEUX

SOCIOLOGUE, ENSEIGNANTE-CHERCHEUSE À L'EHESP (RENNES)

En savoir plus...

'Étude sociologique sur les accidents du travail et les maladies professionnelles dans les secteurs de la pêche et des cultures marines en Bretagne.

Phase 1 : Diagnostic de la connaissance et bilan statistique [Télécharger](#)

- Phase 2 : Enquête qualitative auprès des marins [Télécharger](#)



abonnement et contributions

Cette lettre vous est ouverte et vous pouvez y contribuer en proposant, un article, un témoignage, une actualité...

Contact : bretag.polet@direccte.gouv.fr

Demande d'abonnement : diarbenn@orsbretagne.fr

Directe de Bretagne – Immeuble « le Newton »
3 bis avenue de Belle Fontaine
TSA 71732 35517 Cesson Sévigné Cedex
02 99 12 22 22

CONCEPTION Comité de rédaction CROCT
Elisabeth Quéguiner ORS Bretagne

CROCT  **Bretagne**
COMITÉ RÉGIONAL D'ORIENTATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Énergies maritimes renouvelables : Se préparer ensemble !

Dans les prochaines années, les premiers champs éoliens maritimes vont s'installer à proximité des côtes françaises : en Vendée, en Loire-Atlantique, dans les Côtes-d'Armor et au large des côtes normandes. Les premiers coups de pales seront donnés dans quelques années, et peut-être dès 2020. Des usines de construction de morceaux d'éoliennes sont d'ores et déjà en production en Normandie et en Loire-Atlantique et une éolienne sur caisson flottant a été mise en place cet automne à titre d'expérimentation.

Les régions Bretagne et Pays de la Loire, immédiatement rejointes par la Normandie, ont donc souhaité inscrire dans leur troisième Plan régional santé travail un thème de travail commun autour des énergies maritimes renouvelables. Ce groupe, piloté par les Direccte, compte une vingtaine de membres venus de diverses structures : Aract, Carsat, OPPBTP, CGT, Medef, IMP, DIRM et services de santé terrestres et gens de mer.

Ce travail collégial repose sur le sentiment qu'il nous faut appréhender toute la nouveauté et la spécificité de ces installations pour être pertinents dans la prévention des risques professionnels qui vont en découler, à la fois à terre lors de la mise à disposition des éléments puis en phase de montage, et enfin dans le cadre de l'entretien (ou du dépannage) des éoliennes en mer.

Ses orientations d'actions sont multiples : déterminer ce que seront les textes applicables, expertiser les risques professionnels propres aux EMR en s'inspirant de l'éolien terrestre et de retours d'expérience internationaux, analyser l'offre de formation aux métiers propres à cette activité et s'interroger sur l'intégration de la dimension prévention des risques.



Cécile JAFFRÉ

RESPONSABLE DU SERVICE SANTÉ SÉCURITÉ PÔLE TRAVAIL - DIRECCTE DES PAYS DE LOIRE

Un projet régional pour l'amélioration des conditions de travail dans les ports de pêche bretons

Les métiers de la pêche et de la mer font l'objet de nombreuses actions en matière de prévention et de santé et de sécurité au travail. Un groupe de veille créé à l'automne 2016 et composé de la Direccte, de représentants des UD22 et 29, de l'Aract, de la Carsat, de l'ORS, du service de santé au travail du Morbihan et de l'IMP a pourtant identifié l'intérêt de porter une attention renouvelée aux conditions de travail dans les ports de pêche bretons.

Sur la base des travaux déjà réalisés, notamment sur les criées, ce groupe de partenaires et préventeurs a proposé un périmètre d'analyse et d'expérimentation d'amélioration du débarquement des produits de la pêche jusqu'au transfert vers la halle à marée. L'idée est de pouvoir, dans un ou plusieurs ports, réaliser un état des lieux des pratiques et des conditions de travail, d'identifier les leviers d'amélioration et de définir avec les acteurs un plan d'actions qui pourra couvrir différents champs en fonction des priorités retenues : usure professionnelle, qualité de vie au travail, prévention des risques professionnels...

Le Conseil régional de Bretagne, dans le cadre de sa nouvelle compétence portuaire et de la création du GIP Pêche breton, a accueilli très favorablement ce projet. L'étape à venir est celle de l'identification d'un ou deux ports pilotes en Bretagne dont les acteurs seront volontaires pour intégrer l'objectif d'amélioration des conditions de travail dans le cadre de leurs projets de transformations et d'investissements. Ces expérimentations pourront constituer une base de travail pour définir les modalités de transfert aux autres ports régionaux.



Gwenaële HAMON-CARRÉ
DIRECTRICE ARACT BRETAGNE

La conchyliculture

Témoignage Franck Jacob

Chef d'entreprise ostréicole - Établissement Jacob & fils

Ostréiculteur dans le golfe du Morbihan depuis plus de vingt ans, je dirige une petite entreprise familiale qui compte six salariés.

L'entreprise gère des concessions en eaux profondes situées en baie de Quiberon, que nous exploitons par dragage et des surfaces situées dans le golfe du Morbihan où nous pratiquons l'élevage d'huîtres surélevées dans des poches. Désormais, toutes les huîtres commercialisables proviennent des poches du golfe du Morbihan. Cette situation a son importance en termes de sécurité et de conditions de travail. Les systèmes d'exploitation reposent sur des outillages totalement différents, à savoir un ponton dragueur en baie de Quiberon et des petits pontons en aluminium dans le golfe. Au quotidien, l'utilisation des bateaux a moins d'importance pour les salariés que le travail des huîtres qui en découle.

Auparavant, lorsque nous travaillions principalement en baie de Quiberon, cela entraînait beaucoup de travail entre septembre et décembre. Le triage des huîtres représentait une partie importante de notre activité durant ces mois. Le travail à l'atelier était fastidieux car lorsqu'on mettait le premier conteneur dans la trémie en septembre et qu'on savait qu'il y en avait un peu plus de mille à passer, on en rêvait la nuit et on s'endormait en comptant des conteneurs ! Depuis une dizaine d'années, nous avons réduit le volume d'huîtres. Nous travaillons principalement avec des salariés permanents. Le travail est beaucoup moins fastidieux puisqu'il est moins concentré à

l'automne et beaucoup plus varié. En revanche, tout le monde fait un peu de tout et s'engage physiquement, et tout le monde vieillit ! Sur les sept membres de l'équipe, le plus jeune à 47 ans et le plus âgé 57 ans, et nous devons prendre cette situation en compte.

Pour les postes de tri, de calibrage et de conditionnement, nous avons aménagé les postes de travail et amélioré notamment les zones de saisie des huîtres sur les tapis. Cela entraîne moins de contraintes posturales pour les opérateurs. Nous avons également travaillé sur les hauteurs de stockage des mannes d'huîtres. Nous essayons de prendre du recul et d'atténuer l'impact des contraintes sur notre santé. L'équipe se connaît bien. Cela facilite les régulations, et l'entraide. On s'efforce de compenser tout ça en introduisant une dimension conviviale dans le travail. Nous aménageons des pauses qui permettent d'échanger et de rompre avec la monotonie du travail. Par ailleurs, à Noël, nous recrutons des salariés pour mettre les huîtres en paniers. Nous embauchons des salariés que nous formons au préalable, notamment à la sécurité. Nous essayons d'offrir des conditions qui leur donnent envie de revenir. Nous sommes vigilants sur l'amplitude horaire de la journée de travail et tout autant sur l'aménagement de pauses.... Nous souhaitons nous limiter au volume produit. Au-delà, nous serions amenés à faire des journées beaucoup plus longues qui finiraient par nuire à la qualité du travail, à la rentabilité et à la santé de tout le monde. C'est donc un choix que nous assumons depuis quelques années, et sur lequel nous n'avons pas envie de revenir !

Franck JACOB

En savoir plus...

Les 28^e rencontres interrégionales de l'Agria se sont déroulées en 2016 à Rennes sur le thème de la santé et de la sécurité dans les filières pêche et culture marines. Consulter les actes du colloque : <http://www.agria.fr/colloques/journee/rennes-123/>



Point de vue Florence MADEC, Alain DREANO Secrétaires généraux des CRC Bretagne Nord et Sud

De la mer à la terre : échanger, communiquer, promouvoir...

L'activité conchylicole se situe à l'interface de la mer et de la terre. Cela est particulièrement vrai en Bretagne. De l'estran à l'établissement ostréicole, elle déploie ses spécificités, sa singularité. Mais alors, comment articuler les enjeux de production et ceux liés à la préservation de la santé au travail des professionnels de la conchyliculture ? Forts de leurs collaborations passées, les structures professionnelles conchylicoles de Bretagne et les organismes de prévention qui accompagnent la filière ont souhaité sensibiliser les entreprises et leurs salariés sur les aspects de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail. Ainsi, les Comités régionaux de conchyliculture Nord et Sud Bretagne, l'Institut maritime de prévention et les MSA d'Armorique et Portes de Bretagne ont lancé depuis plusieurs années la publication « Culture Prévention ».

En prise directe avec les questions de prévention interpellant la filière, les auteurs ont construit le document en s'appuyant sur les réalités du travail. À partir d'une situation à risque ou d'un thème choisi, chacune des publications identifie les facteurs de risques associés et les pistes de prévention possibles à promouvoir, à activer. Volontairement pragmatique, « Culture Prévention » est diffusée à l'ensemble des entreprises conchylicoles du littoral breton et du Nord Loire-Atlantique... De l'accueil des nouveaux salariés à la conduite des chariots automoteurs, des risques psychosociaux aux troubles musculo-squelettiques, du risque chimique aux accidents de la main, plusieurs sujets ont ainsi été débattus et enrichis afin de produire des repères permettant aux entreprises et à leurs salariés de s'emparer des sujets de la prévention des risques au travail. Cette construction partenariale semble faire des émules puisqu'une démarche similaire s'amorce actuellement sur la façade littorale centre-atlantique.

Florence MADEC, Alain DREANO

Le mareyage

Action de la Carsat Bretagne, du service de Santé au travail en Cornouaille (STC) et de l'Association médicale interentreprises du Morbihan (AMIEM)

Une étude a été menée en 2012 auprès de 93 établissements du Sud-Finistère et du Morbihan. La sinistralité importante (indice de fréquence = 89 et taux de gravité = 5,5), la taille des entreprises (11 salariés en moyenne) et la concentration locale ont justifié de dégager des ressources pour mener des études ergonomiques et épidémiologiques sur 31 établissements volontaires. L'étude a permis de ressortir les points suivants :

- 84 % des salariés font état de douleurs liées au travail.
- 69 % affirment prendre des médicaments pour tenir.
- Les principales difficultés identifiées concernent :
 - Les manutentions manuelles : bacs de poissons, glace, les opérations de tri.
 - Le travail au couteau : 65 % du temps de travail global.
 - Le travail au froid : glace, eau, locaux, humidité.
 - Autres contraintes : horaires de travail, flux tendu, RPS (évolution du métier, baisse d'activité...).

À la suite de ces études, il est décidé de créer un groupe de travail constitué de la Carsat, des SIST de Quimper et Lorient, de la Direccte et de représentants de la profession (Abapp).

Ce groupe a mené les actions suivantes :

- Études ergonomiques pour accompagner les entreprises dans leurs transformations.
- Diffusion d'informations vers les entreprises du secteur sur : le travail au froid, le travail au couteau, la manutention de la glace (programmée en janvier 2018).
- Élaboration et diffusion de publications et supports d'information : guide EVRP, les TMS dans les magasins de marée, le travail au froid...
- Les prochains « chantiers » concerneront la « manutention de la glace », avec une information vers les entreprises prévue en janvier 2018 organisée par les différents partenaires.

De plus, pour accompagner les entreprises dans leurs projets, un dispositif d'aide financière (sous la forme d'une Convention Régionale d'Objectif : CRO) a été signée mi-2015 avec l'UMF, l'Abapp et le Syndicat des conserveurs.

Cette convention a été signée à un moment charnière pour ce secteur d'activité qui connaît une restructuration importante. L'industrie du poisson, notamment les activités de conserveries, ont également donné lieu à des projets importants (constructions neuves...).

À ce jour, 18 entreprises ont bénéficié d'un accompagnement technique et financier de la part de la Carsat Bretagne.

D'une manière globale, ces diverses actions ont permis :

- De nouer avec les acteurs du secteur d'activité (syndicats professionnels, gros donneurs d'ordres) des relations de confiance.
- D'engager les entreprises dans une démarche de modernisation de leurs outils de production.
- De développer des équipements spécifiques pour la manutention de la glace (4 dispositifs seront présentés lors des réunions prévues en janvier 2018). D'autres équipements sont en cours d'étude pour la manutention des bacs de criées.

- De faire bénéficier les entreprises du retour d'expérience d'actions mises en place dans les métiers de viande : démarche du couteau qui coupe, équipements de manutention...

Les partenariats vont se poursuivre pour aider les acteurs à intégrer la prévention des risques plus en amont. Des actions sont engagées pour intégrer les aspects prévention dans les cursus de formation des futurs employés proposés par les CFA et des études sont menées pour soulager les opérations de manutention des bacs de criées.

Pierre-Yves LE GALL
CONTRÔLEUR DE SÉCURITÉ
CARSAT BRETAGNE

En savoir plus...

L'activité de mareyage :
guide dévaluation des
risques professionnels
[Télécharger](#)



Témoignage Entreprise Le Coz Marée 21 salariés, Concarneau

Améliorer les conditions de travail lors de la conception

Nous avons réintégré en juin 2017 notre atelier sur le port de Concarneau, détruit par un incendie en 2015.

Dans le cadre de sa reconstruction, nous avons pensé l'agencement de nos locaux et l'implantation de nos process en prenant en compte l'ergonomie des postes. Ceci afin d'assurer, d'une part, l'efficacité de nos productions et d'autre part, de diminuer la pénibilité du travail pour nos salariés.

Nous avons travaillé en lien étroit avec la Carsat Bretagne en particulier sur :

- Les postes de travail (accessibilité, hauteur, mais également éclairage confortable avec la sélection de LED).
- La mise en température dirigée de l'atelier (sélection d'évaporateurs à basse vitesse, peu bruyants).
- L'acquisition de sèche-bottes et de sèche-gants pour améliorer le confort des opérateurs.
- Le sol antidérapant, que nous avons pu poser grâce aux subventions dont nous avons bénéficié.

Nous avons également mobilisé l'entreprise AB Process à Landivisiau, concepteur de machines et d'équipements de production. AB Process nous a notam-

ment accompagnés pour équiper notre atelier d'une ligne automatisée de tri et de conditionnement des sardines, et d'une centrale de distribution en glace pour nos lignes de production. Cette centrale permet d'acheminer directement la glace sur les postes de glaçage sans manipulation humaine, et de la distribuer dans les colis de façon semi-automatique. Cet outil nous a permis de réduire la pénibilité du poste « glaçage » et d'améliorer les conditions de travail des salariés. Des optimisations sont encore en cours au sein de l'atelier. Un ergonome va intervenir auprès des salariés, et des mesures acoustiques vont être réalisées par les services de santé au travail, pour progresser sur la problématique du bruit.

Antoine BLANCHET
RESPONSABLE MARKETING & GRANDS COMPTES
DU GROUPE OCÉALLIANCE

En savoir plus...

Systèmes de distribution de glace dans le mareyage : Entreprise Le Coz Marée
[Voir la vidéo](#)